



ÉGLISE de LIÈGE

100^{ème} année • n°4 • Juillet-Août • Juli-August 2022



Photo: ©Diocèse de Liège

Mot de l'Évêque

**L'assemblée synodale :
un tremplin pour le futur**

Wort des Bischofs

**Die Synodenversammlung:
ein Sprungbrett in die Zukunft**



L'assemblée synodale : un tremplin pour le futur

.....
Chers Frères et Sœurs,

En ce début de vacances, nous sommes heureux de retrouver notre liberté et de nous déplacer après deux ans de coronavirus. Nous avons vécu intensément la reprise des célébrations dans nos églises et nous nous en réjouissons, même si cela a demandé beaucoup de travail aux prêtres et aux acteurs pastoraux.



demande est que les chrétiens soient entendus au niveau local et puissent prendre des décisions à ce niveau : il s'agit de réinventer une Église de proximité. Autour des UP, on aimerait passer de l'institution à la communauté et développer de petites cellules, comme la prière en famille, la visite aux malades et aux personnes âgées. Cela

Providentiellement, à partir de mars dernier, nous avons pu mettre en œuvre le processus synodal en nous réunissant en présentiel. Grâce à cela, l'équipe synodale diocésaine a pu, à la mi-mai, recueillir presque mille pages de texte, avec les échos de nombreux groupes.

entraîne une demande de formation, qu'elle soit de type biblique ou d'animation de groupe. On demande aussi une plus grande qualité de la liturgie.

Il en ressort une impression de dynamisme de l'Église locale. Une demande unanime est d'accentuer le rôle des femmes dans l'Église. Une autre

Tout ceci a pu être développé lors du lundi de Pentecôte. Ce sera précisé, diffusé et mis en œuvre l'année pastorale prochaine. Merci à vous tous qui vous êtes engagés dans cette dynamique de l'Église de Liège ! Vous faites de cette démarche synodale un tremplin pour le futur !

Mettons ces initiatives sous le signe de Marie, mère de l'Église : nous la fêterons à l'Assomption ! Ce sera l'occasion de festivités dans la joie à Liège, à Banneux et ailleurs. Ensuite, nous reprendrons le pèlerinage liégeois à Lourdes ! Ce sera une joie pour ceux qui pourront y participer, en particulier les malades ! J'y serai et je prierai pour tout le diocèse avec les pèlerins rassemblés.

Profitez de l'été pour retrouver un bon contact avec la nature et avec votre corps ! Profitez de cet été pour déployer

votre amitié envers les pauvres et ceux qui en ont le plus besoin ! Profitez de cet été pour vous développer spirituellement et accueillir l'Esprit de Dieu en vous !

Priez pour la paix en Ukraine, victime de l'invasion des troupes de la Fédération russe. Soyons solidaires de tous ceux qui sont réfugiés et merci à ceux qui les ont aidés !

*† Jean-Pierre Delville,
votre évêque*

Wort des Bischofs

Die Synodenversammlung: ein Sprungbrett in die Zukunft

.....

Liebe Brüder und Schwestern,

Zu Beginn der Ferien sind wir froh, dass wir nach zwei Jahren Corona-Pandemie unsere Freiheit wiedererlangt haben und uns wieder frei bewegen können. Wir haben die Wiederaufnahme der Gottesdienste in unseren Kirchen intensiv erlebt und freuen uns darüber, auch wenn dies den Priestern und Pastoralakteuren viel Arbeit abverlangt hat.

Gott sei Dank konnten wir ab März dieses Jahres den synodalen Prozess umsetzen, indem wir uns in kleineren Gruppen versammelt haben. Dank des-

sen konnte das diözesane Synodalteam bis Mitte Mai fast tausend Seiten Text mit den Rückmeldungen vieler Gruppen sammeln.



che von Lüttich engagiert haben! Sie machen diesen synodalen Prozess zu einem Sprungbrett für die Zukunft!

Stellen wir diese Initiativen unter das Zeichen Mariens, der Mutter der Kirche, deren Fest wir zu Mariä Himmelfahrt begehen, mit frohen Festlichkeiten in Lüttich, Banneux und

anderswo. Danach gehen wir wieder auf Diözesanpilgerfahrt nach Lourdes! Es wird eine Freude für alle sein, die daran teilnehmen können, vor allem für die Kranken! Ich werde dort sein und mit den versammelten Pilgern für die ganze Diözese beten.

Nutzen Sie den Sommer, um wieder im Einklang mit der Natur und mit Ihrem Körper zu leben. Nutzen Sie diesen Sommer, um den Armen und Bedürftigen Ihre Zuneigung zu zeigen! Nutzen Sie diesen Sommer, um sich spirituell weiter zu entwickeln und Gottes Geist in sich aufzunehmen!

Beten Sie für den Frieden in der Ukraine, die Opfer der Invasion der Truppen der Russischen Föderation ist. Lasst uns solidarisch mit allen Flüchtlingen sein, und Danke denen, die ihnen geholfen haben!

*† Jean-Pierre Delville,
Ihr Bischof*

Somit konnten wir uns ein Bild der Dynamik unserer Ortskirche machen. Eine einhellige Forderung ist, die Rolle der Frauen in der Kirche zu betonen. Eine weitere Forderung ist, dass Christen auf lokaler Ebene gehört werden und auf dieser Ebene Entscheidungen treffen können: Es geht darum, eine volksnahe Kirche neu zu erfinden.

Rund um die Pfarrverbände möchte man von der Institution zur Gemeinschaft übergehen und kleine Zellen entwickeln, wie das Gebet in der Familie, den Besuch von Kranken und älteren Menschen. Dies führt zu einer Nachfrage nach Schulungen, seien sie biblischer Natur oder in Bezug auf Gruppenleitung. Auch wird nach einer besseren Qualität der Liturgie gefragt.

All dies wurde am Pfingstmontag vorgestellt und wird im kommenden Pastoraljahr präzisiert, verbreitet und umgesetzt. Vielen Dank an Sie alle, die Sie sich in dieser Dynamik der Kir-

Juillet-Juli 2022

1 ^{er}	Liège, 9h30	ASBL Evêché de Liège
	Séminaire, 14h	Scrutins et Conseil d'admission pour les séminaristes
3	Cathédrale, 15h	Ordination presbytérale de Guillaume Giroul
5	Église Saint-Jacques, 9h	Célébration avec les Religieuses de l'Instruction chrétienne (RIC)
9	Cathédrale, 9h30	Conférence de son Em. le Cardinal João Braz De Avis
20	Liège, 10h	Élection du Chapitre général des RIC
21	Liège, Cathédrale, 10h	Te Deum
22/07-14/08		Vacances

Août - August 2022

14	Sanctuaire de la Sarte, Huy, 16h	Conférence
	Sanctuaire de la Sarte, Huy, 18h	Célébration
15	Banneux, 10h	Messe internationale de l'Assomption
	Banneux, 15h	Bénédictio des malades
18-24	Lourdes	Pèlerinage liégeois
27	Susteren - Limbourg, 17h30	Septennales
30	Liège, 10h	Commission Ministère et Vie des Prêtres
	Liège, 14h	Scrutins et Conseil d'admission

Fabriques d'église

I. Budget 2023 – Points d'attention

Il est déjà venu le moment de préparer le budget 2023 de votre fabrique. Nos instructions complètes, avec le calendrier de planification des dépôts, ont été envoyées fin mai. La date attendue pour la réception simultanée à la commune et à l'évêché de votre budget est mentionnée

dans cette note, sachant que la date légale ultime est le 30 août 2022.

L'objet du présent article est donc d'attirer votre attention sur quelques points plus particuliers ou de nouveautés, tout en vous référant à la note précitée pour plus de détails.

1. Dépenses d'énergie

« D5 - Eclairage » et « D6A - Combustible chauffage » : Vu la flambée des coûts de l'énergie et selon les dates de renouvellement de vos contrats de fourniture, il faut budgétiser certainement des montants en forte hausse, mais aussi réfléchir à toute mesure d'économie possible (diminution de température de chauffe, lampes LED, utilisation de chapelles de semaine...).

2. Numérisation

Dans un objectif de simplification, nous vous proposons de privilégier l'envoi de votre budget par courriel sous format numérisé d'un seul fichier « PDF ». Dans ce cas, le fichier doit être en un seul document scanné qui reprend le corps du budget, ses annexes éventuelles, les signatures et la date de la séance du conseil qui l'adopte. La dénomination du fichier PDF doit être personnalisée comme décrit dans notre note. Exemple : « FE35 Aywaille Harzé St-Jacques budget 2023.pdf ». Si ces opérations vous rebutent, vous pouvez toujours nous adresser sous forme classique une version papier par poste ou porteur.

3. Accusé de réception

Depuis 2021, notre accusé de réception est intégré à notre décision, qui est généralement très rapide. Nous rédigerons seulement cet accusé sur demande expresse d'une commune

ou d'une fabrique ou si le budget reçu prend plus de temps que prévu à notre analyse.

4. Suivi de la décision diocésaine

Pour plus de transparence, nous envoyons notre décision à la fois à la commune et à la fabrique. Cela servira à la fabrique d'accusé de réception. Attention : votre budget ne sera approuvé qu'après la décision du conseil communal (sauf hypothèse de recours ultérieur) et celle-ci doit venir dans les 40 jours calendrier après la décision diocésaine. La décision diocésaine ne doit donc pas être prise comme une approbation définitive ; veuillez attendre celle de la commune. Si la commune ne prend pas de délibération (ou omet de la transmettre) endéans ces 40 jours calendrier, c'est la décision diocésaine qui est en vigueur.

5. Logiciel *Religiosoft*

Nos services diocésains et plusieurs communes travaillent désormais davantage en utilisant ce programme pour le suivi de nos décisions respectives. Nous insistons dès lors pour que les fabriques concernées mettent bien à jour le statut du suivi des différentes étapes des états financiers : adoption par le conseil de fabrique, encodage des décisions communales. Il faut malgré tout nous envoyer un exemplaire signé et daté par courriel en PDF en plus de la version qui sera sauvegar-

dée dans le logiciel (onglet « délibération »).

6. Montants communiqués par l'évêché

Le tableau des montants valables pour 2023 a été envoyé dans la note d'instruction. En plus de l'indexation de l'abonnement à « Dimanche - Eglise de Liège », la seule autre adaptation pour 2023 par rapport à 2022 est le passage à 10 euros de la participation pour les supports informatiques à prévoir en D46. La nouveauté est que les évê-

chés vont créer un site internet commun à tous les diocèses et toutes les fabriques avec ses notes de référence, la documentation juridique, les procédures, les modèles de délibérations, etc.

Voici le rappel de nos coordonnées pour l'envoi du budget : Rue de l'Evêché 25 à 4000 Liège.

Adresse courriel générique : « service.fabriques@evechedeliège.be ».

Téléphone général : 04/223.42.12.

II. Le « bêtisier » des banques envers les fabriques

.....

Manifestement, les agences bancaires locales sont très peu au fait de la réalité juridique précise des fabriques d'église. Vous savez tous qu'une fabrique est un établissement public, créé par la Loi, donc une personne morale de droit public.

Or chaque semaine, une fabrique ou l'autre nous relaye des demandes fantaisistes de la part de leur agence bancaire. Certes, les banques sont en effet obligées par les Autorités de contrôle et agences anti-blanchiment de vérifier l'identité de leur client, y compris les personnes morales, mais on découvre des « perles ».

Quelques exemples à glisser dans le bêtisier :

- Fintro demande de remplir un document, de plusieurs pages, relatif aux « associations de fait » : erreur !

- La Banque de la Poste demande de fournir la preuve que la fabrique a bien rempli ses obligations UBO : la fabrique n'est pas une Asbl et n'est pas concernée par cette obligation.

- Une autre banque insiste pour obtenir les statuts d'une fabrique. Or une fabrique a été créée par la Loi, elle est régie par les articles de loi et pas par des statuts. Seules les fabriques de la Communauté germanophone ont l'obligation de voter un ROI (Règlement d'Ordre Intérieur).

- BNP Paribas Fortis a exigé d'avoir les

comptes des trois dernières années. Cette exigence n'a aucun fondement légal, sauf peut-être si la fabrique a contracté un emprunt auprès de cette banque, ce qui est assez rare. Suite à l'intervention de nos services, l'envoi de la délibération communale qui approuve les dits comptes a suffi à calmer leurs ardeurs, pas besoin d'envoyer les comptes complets.

Mais il est impératif, comme maintes fois répété, de communiquer à la banque la composition à jour lors des changements au sein du bureau des marguilliers, et pas seulement lorsque le trésorier change.

Une situation en ordre à la BCE (Banque Carrefour des Entreprises) est également obligatoire.

Extrait de notre article dans le précédent « Bulletin officiel d'Eglise de Liège » :

Malgré les nombreux rappels faits par notre service en ces pages et par ailleurs, certaines fabriques n'ont pas mis à jour à la Banque Carrefour des Entreprises (BCE) leurs coordonnées principales, à savoir, l'adresse légale du siège social

et les coordonnées d'au moins une ou deux personnes du conseil de fabrique, essentiellement le Président et le Trésorier... Ces mises à jour légales sont de la responsabilité des conseils de fabrique et l'évêché ne peut s'y suppléer.

Comment vérifier vos données à la BCE et éventuellement les corriger ?

Il vous suffit de vous rendre sur le site internet de la BCE, icône « Public Search », et de faire une recherche par le nom et le code postal, <https://kbopub.economie.fgov.be/kbopub/zoeknaamfonetischform.html>.

Vous y trouverez votre numéro d'entreprise et vos coordonnées telles qu'encodées :

Adresse du siège = siège social tel que renseigné (parfois, adresse obsolète...)

Fonctions : les mandataires repris (parfois, aucun ...)

Si cela n'est pas correct ou si c'est incomplet, vous devez écrire un courriel, avec documents probants à l'appui, à l'adresse spécifique réservée aux fabriques auprès de la BCE, à savoir kbo-bce-cult@economie.fgov.be.

III. Volontaires (Bénévoles défrayés) - Indemnités montants 2022

.....

Pour défrayer des personnes qui viennent travailler pour une fabrique,

celle-ci est autorisée à recourir au système du volontariat. Si le volontariat est

par nature un acte gratuit, le législateur a prévu la possibilité d'un défraiement, aussi appelé indemnisation. Il n'est pas obligatoire : la décision incombe au conseil de fabrique. Si la fabrique défraie ses volontaires, elle peut choisir entre deux systèmes de remboursement :

- soit tous les frais réels peuvent être prouvés et le remboursement est illimité ;
- soit la fabrique d'église opte pour un remboursement forfaitaire.

Le montant de ces indemnités sera porté à **l'article D23** des dépenses ordinaires (ou à l'article spécifique de dépenses selon la fonction défrayée : organiste, nettoyage...).

A. Indemnisation sur base de frais réels

Dans ce cas, la réalité et le montant des frais exposés doivent être justifiés au moyen de documents probants (facture, ticket de caisse, billet de train...). Le montant total des indemnités perçues par le volontaire peut excéder les montants visés ci-après.

B. Indemnisation forfaitaire

Ici, le volontaire n'est pas tenu de prouver la réalité et le montant des frais exposés. Le montant total des indemnités perçues ne peut excéder **pour l'année 2022** (montants applicables du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022) :

- 36,84 euros par jour ;
- 1.473,37 euros par an.

Au cas où le volontaire preste pour plusieurs organisations (fabriques d'église, Asbl...), toutes les indemnités doivent être additionnées pour vérifier qu'il ne dépasse pas les plafonds.

La fabrique d'église ne doit faire aucune déclaration, ni à l'ONSS ni au FISC, et le volontaire ne doit pas signaler ces remboursements dans sa déclaration d'impôt, pour autant, dans le cas du système forfaitaire, qu'il ne dépasse aucun des deux plafonds.

Attention : si le volontaire soit (A.) ne peut pas justifier l'ensemble de ses frais réels, soit (B.) dépasse le plafond, il perd sa qualité de volontaire. Il y aura requalification possible, soit comme salarié, soit comme indépendant. Le montant touché sera donc soumis aux cotisations sociales et à l'impôt.

Un volontaire, au cours d'une même année, ne peut dépendre que d'un seul régime (frais réels ou indemnisation forfaitaire), même s'il est actif dans plusieurs organisations. Une seule exception est possible : le cumul du forfait et du remboursement des frais réels de déplacement est autorisé, jusqu'à un maximum de 2.000 km par année. Les frais de déplacement sont généralement remboursés suivant les barèmes suivants :

- En **voiture** : le défraiement maximum est fixé à 0,3707 € par km (jusqu'au 30 juin 2022, ce montant est indexé annuellement, chaque 1er juillet). Ici aussi, la fabrique peut décider d'octroyer un montant inférieur.
 - En **vélo**, l'indemnité est de maximum 0,24 € par km.
 - En **transport en commun**, le remboursement se fait sur base des billets.
- Attention, ce régime ne peut pas permettre de « rémunérer » un membre du conseil de fabrique, cette fonction est par nature purement bénévole.

Philippe LAMALLE

Nominations

NOMINATIONS DE LA RENTRÉE PASTORALE 2022

I. Nominations pastorales

- Au 1^{er} septembre 2022, le **Père Rodney BARLATHIER**, SDB, ayant terminé sa mission d'un an dans l'UP «Les Douze», est nommé, à cette date, vicaire au service de l'UP ND des Sources (Chaufontaine-Trooz) pour une période de trois années, renouvelable.
- Au 1^{er} septembre 2022, Monsieur **l'abbé Jean de Dieu BATENDERANA RUVANWABO**, est déchargé de sa mission de curé l'UP Lontzen et est nommé, à cette date, curé de l'UP Amel.
H.H. **Jean de Dieu BATENDERANA RUVANWABO**, bisher Pfarrer im PV Lontzen, wird ab dem 1. September 2022 zum Pfarrer im PV Amel ernannt.
- Au 1^{er} juin, Madame **Angela BINETTI** est nommée concierge de l'évêché de Liège.
- Au 1^{er} septembre 2022, Monsieur **l'abbé Michel CAPÉ**, curé de l'UP «Saint-Remacle – Stavelot – Francorchamps» accède à la pension et est nommé aumônier de la maison d'accueil chrétien «Béthel» (Ferrières). Il rendra, en outre, des services dans le doyenné de Ourthe-Ambève-Condruz.
- Au 1^{er} septembre 2022, Monsieur **l'abbé Marc FONTAINE** est déchargé de sa mission de curé de l'UP Saint-Martin à Oupeye et est nommé, à cette date, curé dans l'UP Ekklesia Aywaille-Sprimont. En outre, l'abbé Fontaine est nommé doyen du doyenné d'Ourthe-Ambève-Condruz.

- Au 1^{er} septembre 2022, Monsieur **l'abbé Janvier GAHONZIRE** est déchargé de sa mission de vicaire dans l'UP Saint-Jean XXIII de Soumagne-Olne-Melen et est nommé, à cette date, vicaire dans l'UP Condroz.
- Monsieur **le diacre Guillaume GIROUL**, qui sera ordonné prêtre le 3 juillet en la cathédrale de Liège, est nommé, à partir du 1^{er} septembre, vicaire dominical dans l'UP Six Clochers de Blegny et est envoyé à l'UCLouvain pour un master en théologie.
- Au 1^{er} septembre 2022, Monsieur **l'abbé Pierre HANNOSSET** est déchargé de sa mission de curé de l'UP N-D des Sources. Il est nommé, à cette date, chanoine à la Cathédrale et vicaire au service du doyenné de Liège.
- Au 1^{er} septembre, Madame **Isabelle HERMAN** est déchargée de sa mission d'assistante paroissiale de l'UP de la Vallée du Geer et est nommée, à cette date, collaboratrice du Vicariat de la formation, œuvrant spécifiquement au service «Formation aux ministères laïcs», sous la responsabilité de Madame Marie-Louise Nkezabera. En outre, elle poursuit sa mission au sein du Vicariat de l'Accompagnement des acteurs pastoraux.
- Au 1^{er} septembre 2022, le **Père Félicien ILUNGA**, CICM, est déchargé de sa mission de vicaire de l'UP Notre-Dame des Sources et est nommé, à cette date, administrateur paroissial dans l'UP Saint-Martin Oupeye.
- Monsieur **Bernard KAPINGA**, ordonné diacre permanent le 11 juin 2022, est nommé diacre, au 1^{er} septembre, dans l'UP d'Eupen-Kettenis. En plus de son ministère ordinaire de diacre qu'il développera auprès de son curé-doyen responsable, l'abbé Helmut Schmitz, il œuvrera dans la pastorale francophone de l'UP et du doyenné d'Eupen-Kelmis.
Herr **Bernard KAPINGA**, der am 11. Juni 2022 zum ständigen Diakon geweiht wurde, wird ab dem 1. September zum Diakon im PV Eupen-Kettenis ernannt. Neben seinem ordentlichen Dienst als Diakon, den er an der Seite des zuständigen Pfarrdechanten, Pastor Helmut Schmitz, ausbauen wird, wird er in der französischsprachigen Pastoral dieses PV und des Dekanates Eupen-Kelmis tätig sein.
- Au 1^{er} septembre 2022, Monsieur **l'abbé Ghislain KATAMBWA** est déchargé de sa mission de curé dans l'UP Beyne-Heusay et est nommé, à cette date, vicaire dans l'UP Alleur-Awans. En outre, il entamera une formation académique.
- La mission de Madame **Régine KERZMANN** au sein de CARITAS Secours francophone est prolongée jusqu'au 31 décembre 2022. En qualité de chargée

de mission, elle assure le suivi des interventions de cette institution auprès des victimes des inondations de juillet 2021 dans les parties francophone et germanophone du pays.

- Monsieur **Emmanuel KIZITA**, ordonné diacre permanent le 11 juin 2022, est nommé diacre, au 1^{er} septembre, dans l'UP Notre-Dame et Saint-Lambert Herstal. En plus de son ministère ordinaire de diacre qu'il accomplira en lien avec son curé, l'abbé Michel Wilderjans, il œuvrera spécifiquement dans la pastorale des jeunes de son UP et collaborera activement avec le SDJ (Service Diocésain des Jeunes).
- Au 16 août 2022, le **Père André KOMPERDA**, OFM, est nommé administrateur paroissial de l'UP Notre-Dame des Six clochers de Villers-le-Bouillet pour deux années renouvelables.
- Au 1^{er} septembre 2022, Monsieur **l'abbé Jean-Pierre LEROY** est déchargé de sa mission de curé de l'UP Ekklesia et est nommé, à cette date, curé de l'UP ND des Sources (Chaufontaine-Trooz). Il est nommé, en outre, vice-doyen du doyenné de Liège.
- Au 1^{er} septembre 2022, le **Père Ponpon LUNTADILA MBILA**, Missionnaire Oblat de Marie Immaculée, originaire de la Province du Congo, est nommé vicaire dans l'UP Sacré-Cœur – Dison-Andrimont pour une année de stage probatoire. Il entamera, ensuite, des études tout en restant au service de l'UP.
- Monsieur **Paulin MBECKE**, ordonné diacre permanent le 11 juin 2022, est nommé, au 1^{er} septembre, diacre dans l'UP Saint-Roch (Jemeppe). En plus de son ministère ordinaire de diacre qu'il accomplira en lien avec de son curé, l'abbé Daniel Jacques, il pourra représenter activement son curé dans la gestion économique des organes de l'UP. En outre, il rejoindra la commission diocésaine «Justice et Paix».
- Au 1^{er} septembre 2022, Monsieur **l'abbé Épiphanie MOSONGO-MOMBESA** est déchargé de sa mission de vicaire de l'UP Ekklesia et est nommé, à cette date, vicaire du doyenné de Liège.
- Au 1^{er} septembre 2022, Monsieur **l'abbé Théodore MULENGA** est déchargé de sa mission de vicaire dans UP Saint-Lambert au cœur de Liège et est nommé, à cette date, vicaire de l'UP «les Douze» à Juprelle, sous réserve des conclusions du bilan de potentiel.
- Au 1^{er} septembre 2022, le **Père Éric NDJULU**, SJ, prêtre jésuite aux études, est nommé vicaire dominical au service du doyenné de Liège.

- Monsieur **Marc PETERS**, ordonné diacre permanent le 11 juin 2022, est nommé, au 1er septembre, diacre dans l'UP Saint-Remacle – Stavelot-Francorchamps. En plus de son ministère ordinaire de diacre qu'il accomplira en lien avec son curé, l'abbé Günter Weinand, il œuvrera spécifiquement auprès des personnes âgées et des maisons de repos (MR et MRS).
- Au 1^{er} septembre 2022, Monsieur **l'abbé Emil PIRONT**, Vicaire épiscopal pour Ostbelgien est nommé, en outre, administrateur paroissial de l'UP Lontzen. H.H. **Emil PIRONT**, Bischofsvikar für Ostbelgien, wird zusätzlich, ab dem 1. September 2022, zum Pfarradministrator des PV Lontzen ernannt.
- Au 1^{er} septembre 2022, Monsieur **l'abbé Denis RUNEZERWA** est déchargé de sa mission de vicaire dans l'UP Alleur-Awans et est nommé, à cette date, administrateur paroissial dans l'UP Beyne-Heusay.
- Au 1^{er} septembre 2022, Monsieur **l'abbé Luc RONCHaine** est déchargé de sa mission de vicaire de l'UP Saint-Martin à Oupeye et est nommé, à cette date, vicaire dans l'UP Ekklesia Aywaille-Sprimont. Il veillera plus particulièrement à la pastorale scolaire dans le doyenné.
- Au 1^{er} septembre 2022, Monsieur **l'abbé Tharcisse SAMBOY** ayant terminé sa mission d'un an dans l'UP Condroz, est nommé vicaire dans l'UP Saint-Jean XXIII de Soumagne-Olne-Melen, sous réserve des conclusions du bilan de potentiel.
- Au 1^{er} septembre 2022, Monsieur **l'abbé Fernand SPRIMONT** est déchargé de sa mission de vicaire de l'UP Notre-Dame de Huy et est nommé, à cette date, curé de l'UP Marchin-Modave.
- Au 1^{er} septembre 2022, le **Père Edouard TSIMBA**, CICM, est nommé vicaire de l'UP Saint-Martin – Oupeye. Le Père Tsimba sera, en outre, adjoint au Vicariat de la vie consacrée, des mouvements ecclésiaux et des sanctuaires.
- Au 1^{er} juillet, Monsieur **Oliver TWAHIRWA** est nommé Assistant paroissial dans l'UP Saint-Vincent aux Confluents. Il rendra également des services dans l'UP Notre-Dame aux Portes du Condroz. En outre, il intégrera l'équipe de direction et d'animation du pèlerinage diocésain à Lourdes.
- Au 1^{er} septembre 2022, Monsieur **l'abbé Günter WEINAND**, est déchargé de sa mission de curé dans l'UP Amblève, et est nommé, à cette date, curé de l'UP Saint-Remacle – Stavelot – Francorchamps.
H.H. **Günter WEINAND** wird von seiner Aufgabe als Pfarrer im PV Amel entbunden und ab dem 1. September 2022 zum Pfarrer des PV Saint-Remacle – Stavelot – Francorchamps ernannt.

II. Décret épiscopal - extrait

.....

- [...] à partir du 1^{er} septembre 2022 l'Unité pastorale «**Liège Hauteurs**» est effective. Elle comprend les paroisses de Notre-Dame des Lumières à Glain, Saint-François de Sales à Liège (Laveu), Saint-Gilles à Liège, Saint-Hubert à Liège (Burenville), Saint-Nicolas à Saint-Nicolas, Notre-Dame Vierge des Pauvres à Saint-Nicolas, ainsi que l'EA Notre-Dame du Calvaire à Liège, l'ONR de l'Institut Notre-Dame des Anges à Glain et l'ONR du MontLegia à Liège.
- Monsieur **l'abbé Philippe DELAUME** est nommé, à cette date, curé de l'UP Liège-Hauteur, avec le **Père Luc HERPOEL**, SDB, comme vicaire, plus particulièrement en charge de la communauté salésienne Saint-François-de-Sales dont il est le supérieur, le **Père Zbigniew LEGEZA**, MS, comme vicaire, **l'abbé Jean-Pol VERMEIRE** comme vicaire, **l'abbé Jean-Claude BANTU** comme vicaire (sous réserve des conclusions du bilan de potentiel) et Madame **Saveria DI TRAPANI** comme assistante paroissiale. [...]

III. Départs et remerciements

.....

- L'abbé Jean-Claude Bahogwerhe Muzuka est déchargé de sa mission dans l'UP Notre-Dame des Sources de Spa. L'évêque le remercie pour son service pastoral dans le diocèse.
- Au 31 mai, Madame Annie Croutte est déchargée de sa mission de concierge de l'évêché de Liège. L'évêque la remercie, ainsi que son mari Christophe, pour leur dévouement, leur sens du service et leur amabilité.
- Au 16 août 2022, le Père Kizito Niyoyita, SJ, est déchargé de sa mission de curé de l'UP ND des 6 clochers de Villers-le-Bouillet et retournera au service de la province jésuite du Rwanda. L'évêque le remercie pour son service pastoral dans le diocèse.

Abbé Edward JEANFILS

.....

L'abbé Edward Jeanfils, né à Waremme le 27 mai 1936, ordonné prêtre le 4 juillet 1965 à Liège, est décédé le 18 mai 2022 à Liège à l'aube de ses 86 ans.

« Avant ses études au Séminaire, il avait obtenu une licence en sciences économiques à l'Université de Liège et avait écrit en 1959 un mémoire sur « *L'évolution économique des industries du carbure de calcium et de l'acétylène* ». Après son ordination en 1965, il a été nommé professeur au Collège Saint-Quirin à Huy. En même temps, il était vicaire dominical à Viemme. De 1966 à 1973, il a été nommé vicaire à Saint-Barthélemy à Liège. De 1973 à 1984, il a été engagé comme chercheur scientifique à la Fondation universitaire luxembourgeoise à Arlon. En 1975, il a publié « *Typologie économique des communes de la Province de Luxembourg* » (Arlon, Fondation universitaire luxembourgeoise, 1975, 95 p.). En 1977, il a publié « *La sécheresse de l'année 1976 en Haute-Belgique : quelques aperçus sur l'approvisionnement en eau pour la population et l'élevage* ». En 1983, il a obtenu le doctorat en sciences de l'environnement à la Faculté universitaire luxembourgeoise d'Arlon, avec une thèse intitulée « *Éléments pour une politique globale des usages de l'eau en Wallonie et spécialement en Haute-Belgique : rapports avec l'environnement, évolution nécessaire des mentalités* ». Dès lors, il s'est spécialisé en l'étude des marécages, des maladies qui y sont liées et des mentalités sociales à ce sujet. En 1986, il publiait « *L'évolution de la perception des marais du point de vue culturel et institutionnel. Retourneement d'une situation* ». Dans la même ligne il éditait en 1999 « *La recherche médicale au 19e siècle sur l'étiologie du paludisme. Liaisons avec l'histoire des mentalités concernant les marais* », ainsi que, en 2000, « *L'échec des théories miasmatiques dans la recherche sur le paludisme au 19e siècle. L'influence de la phobie sociale des marais* ». Par ces publications, l'abbé Edward Jeanfils s'est profilé comme un précurseur des préoccupations environnementales, aujourd'hui tellement à l'ordre du jour.

Il s'est aussi investi dans la pastorale, tout en gardant un regard de scientifique sur la société et sur l'Église. De 1984 à 2001, il a exercé le ministère de vicaire à la paroisse Saint-Jacques à Liège. De 1987 à 2001, il a été curé de Notre-Dame du Rosaire à Sclessin. Il s'est beaucoup investi dans la mémoire historique de la ville de Liège et s'est engagé dans les associations qui s'en occupent. C'est ainsi qu'il a écrit en 2001 « *La paroisse de Sclessin. Quelques éléments pour son histoire et sa mémoire* ». Et « *L'urbanisme des 'promoteurs' à Liège et ailleurs* » (La Revue Nouvelle, Bruxelles, mai-juin 1971). À sa pension, il est devenu prêtre auxiliaire à Montegnée, où il a continué à rendre de nombreux services.

Edward était un homme de cœur, souvent plongé dans ses recherches, mais précurseur dans la société et toujours humain dans ses rencontres et sa pastorale. Le diocèse de Liège lui est reconnaissant pour son apport précieux et son engagement dévoué. »

† Jean-Pierre Debrille, évêque de Liège

Père Paul FOHN

.....



Le père Paul Fohn, de la Congrégation du Saint-Esprit, Province de France, né le 18 avril 1938 à Waimes, ordonné prêtre le 8 juin 1963 à Louvain, est décédé le jeudi 5 mai 2022 à Nogent-sur-Marne (F) à l'âge de 84 ans.

Au Congo, entre 1963 et 1966, il a été professeur au Petit Séminaire de Lokanou, puis vicaire à Senterly, puis vicaire à Kindu. En Belgique, il a été surveillant à Gentinnes pendant un an, puis novice à la Trappe de Chimay (1967-1969). Entre 1969 et 1972, il a été animateur au Centre Missionnaire – CASEM. De retour au Congo, il a exercé un ministère paroissial à Manono pendant cinq ans. De 1977 à 1983, il était au collège et en paroisse à Malemba. Nouveau retour en Belgique où il sera supérieur de Gentinnes de 1983 à 1986, puis animateur au CASEM pendant dix ans. En 1996, il va en France : Saverne (1996-2014, animation et secrétariat à l'accueil) ; Nogent-sur-Marne (2014-2017, aumônier de la Maison Africa & supérieur – 2017-2022, retraite).

† Jean-Pierre Debrille, évêque de Liège

Abbé Albert LEMLYN

.....



L'abbé Albert Lemlyn, né à Aubin-Neufchâteau le 22 mai 1933, ordonné prêtre le 8 décembre 1957 à Liège, est décédé le 4 mai 2022 à l'âge de 88 ans.

« Après ses études au Séminaire, il a été nommé en 1958 professeur au Collège Saint-Barthélemy à Liège et en 1961, professeur au Collège Saint-Louis de Waremmé. En même temps, il était vicaire dominical à Viemme. De 1985 à 2001, il a

travaillé comme curé des cinq paroisses de l'entité d'Oreye. Sous son impulsion, en 1990, à la suite des sept semaines de prière qu'il avait organisées, un groupe de prière du Renouveau charismatique se réunit à Grandville. À sa pension, il est devenu prêtre auxiliaire à Visé, où il a continué à rendre de nombreux services.

Albert était proche des gens et rayonnait la sympathie. Homme charmant et empreint de simplicité, il était très humain dans ses contacts pastoraux. Il avait prêté sa voix comme narrateur de la vie de sainte Julienne de Cornillon sur YouTube. Albert a donné le meilleur de lui-même dans son ministère de prêtre, qu'il a exercé remarquablement, avec souci apostolique et engagement spirituel. »

† Jean-Pierre Delville, évêque de Liège

Ces derniers mois, on nous a également fait part du décès de :

- Sœur André MENU, Fille de la Charité du Berleur, née Marie-Louise à Ploegsteert (Hainaut) le 19 février 1933, est décédée à Membach le 19 mai 2022 dans la 68ème année de sa vocation.
- Père Jan GERITS, prêtre de la Communauté des Croisiers de Hannut, né à Bocholt le 3 février 1927 et décédé à Montenaken le 10 mai 2022 à l'âge de 95 ans.
- Sœur Vincent Marie DEMAURY de la Congrégation des Sœurs Notre-Dame des Anges, née à Ixelles en 1925, est décédée le 6 mai 2022 à l'âge de 97 ans.
- Sœur Catherine BEUCARNE, Fille de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, née Germaine le 7 octobre 1929, est décédée le 18 avril 2022 à Membach dans la 70ème année de sa vocation.

Si vous souhaitez plus d'informations biographiques à leur sujet, merci de vous rendre sur le site de l'évêché, à l'adresse www.eveche-deliege.be/avis-de-deces/.

15 août (Assomption) : Caritas Secours

Chaque année, à la fête de l'Assomption, la collecte est faite au profit de Caritas Secours. Dans notre diocèse, Caritas Secours soutient 62 associations actives dans l'aide sociale. Leur but est de venir en aide à toute personne touchée par la pauvreté. Cela peut prendre différentes formes : aide d'urgence, accueil avec écoute, accompagnement pour la réinsertion sociale, écoles de devoirs, camps de vacances, animations pour les enfants et les jeunes, accompagnement d'immigrés primo-arrivants, cours d'alphabétisation, maisons d'accueil et d'hébergement, accompagnement des sans-abris, accueil des réfugiés ukrainiens...

Plus que jamais, la lutte contre la précarité a besoin d'une réelle solidarité de tous et d'une entraide effective. Merci d'avance pour votre générosité ! La collecte peut aussi être faite un weekend proche de l'Assomption. Un don peut en outre être effectué sur le compte de Caritas Secours Liège au n° **BE04-2400-8007-6231** avec la communication : **15/08/22**.

Infos: Régine Kerzmann

GSM 0486/26.23.21,

site www.caritassecoursliege.be.



15. August (Mariä Himmelfahrt): Karitative Diözesandienste

Wie jedes Jahr zu Mariä Himmelfahrt findet die Kollekte zugunsten von Caritas Secours statt. Caritas Secours unterstützt in unserem Bistum 62 Vereinigungen, die in der Sozialhilfe aktiv sind mit dem Ziel, jeder Person zu Hilfe zu kommen, die sich in einer Notlage befindet: Hilfestellung dank einer Soforthilfe, Anlaufstellen, wo aktives Zuhören und Begleitung im Rahmen der sozialen Wiedereingliederung angeboten werden, Hausaufgabenschulen, Ferienlager, Kinder und Jugendanimation, Begleitung von Neuzuwanderern, Alphabetisierungskurse, Begleitung von Obdachlosen, Aufnahme der ukrainischen Flüchtlinge...

Mehr denn je erfordert der Kampf gegen prekäre Lebensumstände eine echte und wirksame Solidarität Aller. Vielen Dank für Ihre Großzügigkeit! Die Kollekte kann auch an einem Wochenende vor oder nach Mariä Himmelfahrt stattfinden. Sie können ebenfalls direkt auf das Konto von Caritas Secours Lüttich überweisen, **BE04-2400-8007-6231**, mit der Mitteilung: **15/08/22**.

Infos: 0486/26.23.21 (Régine Kerzmann) und auf www.caritassecoursliege.be.

Mot de l'Évêque Wort des Bischofs 2

L'assemblée synodale : un tremplin
pour le futur 2

Die Synodenversammlung: ein
Sprungbrett in die Zukunft 3

Agenda de l'Évêque 5

Fabriques d'église 5

I. Budget 2023
Points d'attention..... 5

II. Le « bâtisier » des banques
envers les fabriques 7

III. Volontaires (Bénévoles
défrayés) – Indemnités montants
2022 8

Nominations 10

I. Nominations pastorales..... 10

II. Décret épiscopal – extrait 14

III. Départs et remerciements..... 14

Notices de décès 15

Collectes prescrites – Vorgeschriebene Kollekten 18

VOS COMMUNIQUÉS ET VOS ILLUSTRATIONS

Les textes et leurs illustrations doivent rentrer au plus tard le **lundi 25 juillet 2022** pour le numéro de septembre-octobre 2022 au Service de Presse et de Communication du diocèse de Liège (communication@evechedeliege.be).

ÉGLISE DE LIÈGE: 100^{ème} année

RÉDACTEUR EN CHEF ET ÉDITEUR RESP.:
Ralph SCHMEDER

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION:
Marc DAHM

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO:
Éric de BEUKELAER, Mgr Jean-Pierre DELVILLE,
Damien HONNAY, Philippe LAMALLE, Carmelina
VOLPE.

RÉDACTION – ADMINISTRATION:
Service de Presse et de Communication
Rue des Prémontrés 40 - 4000 Liège
Tél.: 04/223.15.26
Secrétariat: communication@evechedeliege.be
Direction: ralph.schmeder@evechedeliege.be

MISE EN PAGE
Jean Leruth

IMPRESSION
Imprimeries Malinoises SA.
Maanstraat 8, 2800 Mechelen
Tel.: 015/20.35.19 - www.medru.be

ABONNEMENTS 2022:
« DIMANCHE – EGLISE DE LIEGE » 46 n°/an et
« EGLISE DE LIEGE – BULLETIN OFFICIEL » 6 n°/an
• Abonnement simple papier: 48 €
• Abonnement soutien papier: 79 €
Par virement sur le compte
BE09 7320 2154 4357
au nom de Cathobel asbl:

Chaussée de Bruxelles 67/2, 1300 Wavre
Contact: abonnement@cathobel.be
Tél.: 010/23.59.00 – Fax: 010/23.59.08

Possibilité pour les germanophones:

ABONNEMENT « EGLISE DE LIEGE –
BULLETIN OFFICIEL » 6 n°/an
• Abonnement individuel: 30 €
• Abonnement de soutien: 50 €
• Abonnement pour l'étranger: 40 €
Par virement sur le compte

BE93 3631 4768 5267 (BIC: BBRUBEBB)
au nom de l'Évêché de Liège asbl
Contact: Secrétariat Économat
Tél.: 04/230.31.62

27/04 : Concert de Laurent Voulzy à la cathédrale co-organisé par la Fondation Saint-Lambert



©photo_A-E Nève

01/05 : Ouverture de la saison des pèlerinages à Banneux



©Diocèse de Liège

20/05 : Présentation du livre « L'Appel missionnaire » de l'APLM-VIC à l'Espace Prémontrés



©Diocèse de Liège

25/05 : Bénédiction des voitures médicalisées pour l'Ukraine par Mgr Delville



©Diocèse de Liège

06/06 : Assemblée synodale de clôture de la phase diocésaine en la cathédrale de Liège



©Diocèse de Liège

11/06 : Les 4 diacres permanents ordonnés le 11 juin à Liège, entourés par H. Thimister et J-L. Mullenders : Bernard Kapinga, Emmanuel Kizita, Paulin Mbecke et Marc Peters



©Diocèse de Liège